



Probleme de perte de convention.

Par **spaille**, le **04/05/2011** à **11:11**

Bonjour,rrnrJe me présente je m'appel Julien, étudiant en 3ème année d'ingénieure informatique dans une école privé a Lyon.rnrJ'ai eu une période de stage du 25/11/2010 au 25/04/2011, après avoir fais signer les conventions a mon maitre de stage (et seulement a lui), je les est égaré, les trois copie. rnrnAvec mon maitre de stage on a donc voulu les faires réimprimer par mon école, cela dit, mon directeur pédagogique ne veut pas il dit que c'est une convention passé et que mon travail a donc été illégale et m'a demande de trouver une solution. (Oui je vous le confirme pour un directeur pédagogique a qui chaque etudiant donne 8000 euros par ans, son role pourrais etre comme les autres directeurs pédagogiques (de nous aider), mais non...)rnrnCela risque de mettre mon année en péril, le stage comptant 8 crédits de mon année.rnrnEs ce qu'il y aurait une solution pour clore tout ca légalement ?rnrnMerci Beaucoup,rnrnMazzella Julien